



Journées d'études internationales sur les modes amiables de résolution des différends jeudi 30 - vendredi 31 mars 2023

Université Paris Panthéon-Assas

Centre de recherche sur la justice et le règlement des conflits (C.R.J.)

Centre Panthéon – Appartement décanal

Dir. scientifique: Lucie MAYER et Jean-François ROBERGE

Nombre de places limité – inscription obligatoire à l'adresse cri@u-paris2.fr

JEUDI 30 MARS 2023: LA CONCILIATION PAR LE JUGE: VERS QUELS HORIZONS?

9h Accueil des participants

9h30 Mot de bienvenue

Cécile Chainais, professeure à l'Université Paris Panthéon-Assas, directrice du Centre de recherche sur la justice et le règlement des conflits (CRJ)

9h45 I. La conciliation par le juge et la « politique de l'amiable » en France

- « La conciliation par le juge et l'évolution de l'amiable en France » *Lucie Mayer*, professeure à l'Université Paris Panthéon-Assas
- « La conciliation par le juge et l'évolution de l'amiable au Québec » *Jean-François Roberge*, juge à la Cour du Québec et ancien professeur à l'Université de Sherbrooke à Montréal Canada
- « Présentation des objectifs en matière d'amiable et des textes sur l'audience de règlement amiable » **Rémi Decout-Paolini**, Directeur des affaires civiles et du Sceau (DACS)

10h30 II. Regards comparatifs sur la conciliation par le juge

Sous la présidence de : Lucie Mayer, professeure à l'Université Panthéon-Assas

A. Le modèle québécois de la conférence de règlement amiable

Jean-François Roberge, juge à la Cour du Québec et ancien professeur à l'Université de Sherbrooke à Montréal – Canada

Bénédicte Inghels, avocat général à la Cour de cassation de Belgique – Belgique

11h Pause

11h20 B. Les autres modèles de conciliation par le juge

Simone Gaboriau, ancienne présidente de chambre à la Cour d'appel de Paris – France

Cristina Riba Trepat, professeure à l'Université autonome de Barcelone – Catalogne, Espagne

Gabriele Schotten, juge au tribunal d'instance de Cologne – Allemagne

Toshifumi Hamasaki, juge au tribunal du district d'Osaka – Japon

François Bohnet, professeur à l'Université de Neuchâtel, Bâtonnier de l'Ordre des avocats neuchâtelois – Suisse

12h35 Questions

12h50 Pause

14h15 III. Questions de principe : le juge conciliateur confronté aux exigences de l'éthique judiciaire

Sous la présidence de : *Harold Épineuse*, Directeur adjoint de l'Institut des Etudes et de la Recherche sur le Droit et la Justice (IERDJ)

François Bohnet, professeur à l'Université de Neuchâtel, Bâtonnier de l'Ordre des avocats neuchâtelois — Suisse

Paul Giraud, professeur à l'Université de Poitiers – France

Gabriele Schotten, juge au tribunal d'instance de Cologne – Allemagne

Bénédicte Inghels, avocat général à la Cour de cassation de Belgique – Belgique

15h30 Débats

16h Pause

16h20 IV. Questions de méthode : quelle différence avec la médiation ? quelle formation des juges ?

Sous la présidence de : *Jean-François Roberge*, juge à la Cour du Québec et ancien professeur à l'Université de Sherbrooke à Montréal – Canada

Céline Boniface, cheffe du Bureau du droit processuel de la Direction des affaires civiles et du Sceau (DACS)

Soraya Amrani Mekki, professeure à l'Ecole de droit de Sciences Po

Simone Gaboriau, ancienne présidente de chambre à la Cour d'appel de Paris

Fabrice Vert, Premier vice-président au Tribunal judiciaire de Paris – France

17h20 Débats

17h50 Fin des travaux

Vendredi 31 mars 2023 : Atelier doctoral sur le theme des modes amiables de resolution des differends

9h15 Mot de bienvenue

Lucie Mayer, professeure à l'Université Paris Panthéon-Assas

9h30 Ouverture de l'atelier doctoral

9h30 « Théorie générale des modes de règlement amiable des différends reconnus en droit belge », par Alice Dejollier, assistante et doctorante à l'Université catholique de Louvain.

40 « Du droit d'accès à un mode amiable au droit à un "bon" mode amiable », par Paul Rolland, doctorant à l'Université Paris Panthéon-Assas.

10h30 Pause

10h50 « L'institutionnalisation du marché de la médiation sous l'angle pluridisciplinaire », par Marina Cluzet, docteure de l'Université Paris Panthéon-Assas.

11h20 « La processualisation des modes amiables », par Chloé Calmettes, docteure de l'Université de Toulouse-Capitole.

11h50 Pause

12h10 « Les besoins de justice des citoyens lors de la gestion amiable des conflits par les assureurs de protection juridique », par Florine Truphemus, conciliatrice de justice au Tribunal d'instance de Paris et doctorante ATER à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à l'Université de Sherbrooke (Canada).

12h40 « Perspective comparée de l'émergence d'un droit du règlement amiable des différends en France et au Québec », par Adeline Audrerie, docteure de l'Université de Toulouse-Capitole, professeure à l'Université du Québec en Outaouais.

13h10 Clôture des journées